

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 MARS 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.03.044**

**Création d'un poste  
d'adjoint de direction  
mutualisé, spécialisé  
dans la  
communication  
numérique**

**LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

**Secrétaire de séance** : Madeleine LABIE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

**Excusé(s) représenté(s)** :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Françoise LAMANT

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DE DIRECTION MUTUALISE, SPECIALISE DANS LA COMMUNICATION NUMERIQUE**

Afin de mettre en œuvre la meilleure stratégie en matière de flux d'information sur le net et sur tous les terminaux numériques présents et futurs, la création d'un poste d'adjoint de direction spécialisé dans la communication numérique s'avère nécessaire.

Cet agent, rattaché à la direction de la communication mutualisée, spécialisé dans la communication numérique, serait chargé de :

- définir et concevoir le cahier des charges des sites Internet actuels ou futurs pour le GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême (en lien avec les services),
- développer et administrer l'architecture, le graphisme et la ligne éditoriale,
- former et suivre des agents relais dans les différents services,
- expertiser, analyser et élaborer des solutions.

Cette création de poste nécessiterait une inscription budgétaire supplémentaire de 47 500 € charges comprises mais l'incidence financière annuelle réelle liée à ce recrutement serait limitée à

15 500 € dans la mesure où la personne recrutée remplacerait un agent municipal mutualisé, celui-ci ayant sollicité une disponibilité pour convenance personnelle (- 32 000 €). Le coût supplémentaire exigé par le niveau de recrutement souhaité (catégorie A) serait partagé entre les deux collectivités à part égale, soit 7 750 € / an.

	<b>Coût Ville</b>	<b>Coût GdA</b>	<b>Total</b>
Agent ville en disponibilité	16 000 €	16 000 €	32 000 €
Adjoint de direction, communication numérique GrandAngoulême	23 750 €	23 750 €	47 500 €
<b>Total</b>	<b>+ 7 750 €</b>	<b>+ 7 750 €</b>	<b>+ 15 500 €</b>

Pour information, depuis 2005, la gestion des sites de l'agglomération est confiée à un prestataire extérieur, pour un coût total de 39 750 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 24 février 2010,

**Je vous propose :**

**DE CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, un poste d'attaché territorial pour assurer les fonctions d'adjoint de direction spécialisé dans la communication numérique au sein de la direction de la communication mutualisée.

**D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget supplémentaire 2010 et la recette au budget primitif 2011.

**D'AUTORISER**, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 801) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A LA MAJORITE (1 CONTRE - 0 ABSTENTION(S)),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>31 mars 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>31 mars 2010</b>